

---

**COMPTE-RENDU**  
**Comité de Pilotage n°8**  
**PROJET GRAND SITE DE FRANCE – MASSIF DE L'ESTEREL**  
**Le 3 septembre 2025**

---

**INFORMATIONS**

**Date de la réunion :** le 03/09/2025 à 10h00

**Lieu :** Salle des fêtes des Adrets-de-l'Estérel

**Ordre du jour :**

- Présentation du dossier de candidature au Label Grand Site de France

**PIECES JOINTES**

- Dossier de candidature Label Grand Site de France
- Programme d'actions 2026 – 2033
- Feuille d'émargement

**COMPTE-RENDU**

**Accueil et introduction**

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur mobilisation en faveur de la démarche Grand Site de France. Il adresse également ses remerciements à Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire des Adrets-de-l'Estérel, pour l'accueil de cette réunion sur sa commune.

Il rappelle le chemin parcouru collectivement pour défendre la candidature du massif de l'Estérel au label « Grand Site de France ». Il salue particulièrement l'implication de Madame la Sous-préfète, qui s'est rendue à Paris aux côtés des élus pour présenter et soutenir le dossier devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP). Il remercie également Jean CAYRON, Maire de Roquebrune-sur-Argens, Christophe CHIOCCA, adjoint au Maire de Fréjus, René BOUCHARD, Maire de Bagnols-en-Forêt, ainsi que Jean-Pierre KLINHOLFF, Maire des Adrets-de-l'Estérel qui étaient présents.

Il souligne que le dossier validé par la CSSPP permet aujourd'hui au Grand Site de franchir une nouvelle étape en devenant Projet Grand Site de France. La prochaine phase consiste désormais à déposer officiellement le dossier de candidature au label.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA rappelle que cette dynamique est engagée de longue date, amorcée déjà sous la présidence de Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Maire de Saint-Raphaël. 42 actions ont été définies, dont près de 70 % réalisées, témoignant de la capacité collective à faire avancer la démarche. Un projet Grand Site est par nature évolutif : le futur projet de territoire 2026–2033 prévoit un point d'étape à 4 ans et une reconduction sur 8 ans, pour assurer la pérennité des actions. Il souligne enfin l'effort financier des collectivités, levier indispensable de réussite, et réaffirme l'ambition commune : « aider notre Estérel et le faire aimer de tous ».

À l'issue de ces propos, Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA, remercie le Président et, soulignant le caractère élargi du comité de pilotage, invite Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, à s'exprimer.

Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Maire de Saint-Raphaël remercie Madame la Sous-préfète ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle l'importance du projet Grand Site, initié en 2018 et accéléré ces dernières années, et exprime le soutien fort de l'agglomération à cette démarche. Il tient à remercier particulièrement Monsieur le Président, Georges BOTELLA et son équipe pour le travail de structuration du Syndicat mixte, condition indispensable pour transformer les ambitions en actions concrètes.

Il insiste sur le caractère fédérateur de cette démarche, rare à l'échelle nationale, qui associe plusieurs collectivités locales, deux Départements, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des communes concernées. Ce projet illustre une coopération exemplaire et constitue un engagement majeur pour valoriser et préserver le massif de l'Estérel. Il rappelle que l'agglomération et les collectivités locales y consacrent des moyens financiers considérables, à hauteur de 22 millions d'euros, ce qui en fait l'un des investissements structurants du territoire. Cet investissement, souligne-t-il, doit s'accompagner d'une conciliation entre préservation et valorisation, afin de mieux faire connaître l'Estérel tout en garantissant un accueil du public adapté et maîtrisé.

Il souligne que huit années de travail appellent désormais des décisions concrètes et visibles, et exprime le souhait que les prochains mois marquent une véritable phase de concrétisation. Il conclut en rappelant que la réussite du projet repose sur un partenariat étroit entre l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux.

Madame la sous-préfète, Myriam GARCIA reprend la parole pour adresser ses salutations à l'assemblée. Elle rappelle que l'Estérel est désormais reconnu Projet Grand Site de France et souligne l'importance de la gouvernance mise en place : bureaux interservices réunissant régulièrement Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, Office National des Forêts (ONF), etc., coordination assurée par la sous-préfecture (présence systématique dans le suivi des dossiers). Elle rappelle son rôle d'accompagnement auprès du Président et des élus lors du grand oral au Ministère de la Transition écologique, où la démarche a été saluée pour son dynamisme et son caractère partenarial. Ce COPIL est une étape charnière : il permet de dresser le bilan 2022–2025 et de présenter les orientations 2026–2033. Elle invite à formuler des contributions formelles : le dossier a été adressé en amont pour avis et propositions d'amélioration. Elle conclut en rappelant que le Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel doit rester vivant, évolutif et concerté.

## **Présentation du dossier de candidature – support PowerPoint**

Monsieur le Président, Georges BOTELLA rappelle l'ampleur du périmètre concerné :

- Le Grand Site représente près de 27 000 hectares, dont 15 000 hectares protégés au titre du classement ;
- la partie terrestre couvre 25 000 hectares (Natura 2000, Forêt domaniale Estérel),
- la partie marine représente 1150 ha (Natura 2000 et parc marin co-géré avec le Conservatoire du Littoral).

Il rappelle que le classement du site du massif de l'Estérel oriental date de 1996, à l'initiative de Madame Corinne Lepage, alors Ministre de l'Environnement. Les enjeux majeurs sont la préservation et la valorisation du patrimoine paysager, naturel et culturel, incluant notamment les maisons forestières et le patrimoine bâti.

Concernant la fréquentation, il indique que 2,3 millions de visites ont été comptabilisées dans le massif en 2024, avec une fréquentation concentrée au printemps et à l'automne. L'été, les

conditions climatiques et les fermetures liées aux risques incendies limitent l'accès. L'objectif n'est pas d'augmenter cette fréquentation, mais bien d'améliorer les conditions d'accueil.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA rappelle les actions engagées depuis 2018 : plan paysage, schéma d'accueil du public, plan d'actions, signalétique... Ces travaux ont permis à l'Estérel de passer du stade d'Opération Grand Site (OGS) à celui de Projet Grand Site de France (PGSF). Il souligne l'importance du travail partenarial, mené avec les services de l'État, les associations, les habitants et le Réseau des Grands Sites de France.

Il présente également les efforts financiers consentis par les collectivités, avec une contribution annuelle des communes adhérentes de plus de 1,3 million d'euros. Fréjus et Saint-Raphaël en sont les principaux contributeurs, aux côtés des autres communes et avec le soutien complémentaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Départements et de l'État.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA insiste sur l'importance des financements : la contribution de Fréjus est significative, malgré un contexte budgétaire contraint. Les participations sont calculées sur la base du potentiel financier par habitant et du nombre d'habitants.

Monsieur CHIOCCA, 1<sup>er</sup> vice-Président du SMGSE et adjoint au Maire de Fréjus, confirme ces bases de calcul et rappelle l'ampleur des surfaces boisées communales fréjussiennes (jusqu'au secteur de Saint-Jean-de-Cannes).

Monsieur le Président, Georges BOTELLA remercie les élus pour leur implication et leur soutien financier, qu'il juge déterminant pour la réussite de la démarche. Il rappelle que les financements permettent non seulement de porter les projets de valorisation, mais aussi d'assurer l'entretien des 265 km de pistes DFCI, essentielles pour la prévention et la lutte contre les incendies.

### **Bilan 2022–2025 et orientations 2026–2033**

Madame CUNY PONTIER, cheffe de projet Grand Site de France rappelle que l'évaluation du programme repose désormais sur une méthode nationale uniformisée : chaque action est qualifiée par un taux de réalisation et, pour 2026–2033, des indicateurs d'évaluation sont définis. Le tableau de synthèse remis en séance reprend les 42 actions du programme initial : 76 % sont réalisées ou très avancées. Le taux a été consolidé action par action (financements engagés + avancées opérationnelles), méthode plus précise que l'ancien triptyque « réalisée / en cours / à initier ».

Monsieur CARLI, responsable du Pôle Travaux & Aménagements rappelle que le Grand Site est un projet de territoire ambitieux et exigeant : la dynamique appartient au territoire et ce sont bien les collectivités qui en sont le cœur ; le Syndicat met en œuvre les orientations communales avec l'encadrement des services de l'État et l'appui du Réseau des Grands Sites de France, qui apporte des compétences techniques complémentaires. Il indique que les opérations présentées correspondent aux axes essentiels du programme d'actions validé, et qu'elles illustrent la diversité des interventions engagées.

À titre d'exemple, il cite la préservation de l'apiculture, conduite en étroite relation avec l'Office National des Forêts et le Conservatoire du littoral, en s'appuyant sur une étude relative à la compétition entre abeilles domestiques et abeilles endémiques. Il en déduit qu'un projet de territoire, même sur une action ponctuelle, requiert la coordination de l'ensemble des acteurs.

S'agissant de la valorisation des produits du terroir et de la mise en valeur de sites emblématiques, il insiste sur une logique de préservation de l'existant et non de création de projets d'ampleur.

Sur l'accueil du public, il précise qu'améliorer l'accueil ne signifie pas attirer davantage de visiteurs : l'objectif est la gestion de la fréquentation, la préservation des impacts environnementaux et la sauvegarde de l'esprit des lieux et des paysages. L'évocation du label vise à rappeler que le sujet est la maîtrise des flux, non leur augmentation. Il mentionne des aménagements et une signalétique adaptés : aires d'accueil de qualité avec information, signalétique directionnelle et informative. Des réalisations ont été menées (Rocher de Roquebrune, lac de l'Aréna) et se poursuivent dans une logique de long terme.

Pour l'accès au massif, il cite la mise en place d'un service de navette sur la Zone d'Accueil Cardinale Sud (ZACS) Gratadis permettant de réguler les flux et de réduire l'impact des véhicules en période écosensible.

Il rappelle l'existence de 24 portes d'entrée secondaires et l'intervention du Syndicat, commune par commune, pour leur aménagement.

Concernant les activités de pleine nature, il fait état d'un travail étroit avec les services départementaux et du développement de conventions avec des associations et fédérations sportives pour la gestion des sites (escalade, itinéraires de randonnée). Des circuits VTT sont en préparation, labellisés au besoin ; le choix actuel est de ne pas solliciter de label afin d'éviter un surcroît de fréquentation, tout en garantissant la qualité des itinéraires.

Au titre de l'axe 3 : gestion durable et sensibilisation, il souligne la nécessité d'une médiation et d'une communication actives : mieux connaître un lieu conduit à mieux le protéger. L'observatoire de la fréquentation permet d'estimer chaque année l'évolution des pratiques et leur répartition dans le massif. Il cite, parmi les actions de médiation, la Fête de l'Estérel du 21 septembre 2025, organisée autour du lac de l'Aréna cette année, sur la commune de Roquebrune-sur-Argens.

Il mentionne la mise en valeur des sites de découverte, ainsi que les animations et actions de sensibilisation. Le Syndicat a conduit plusieurs actions auprès des scolaires.

Pour finir, il rappelle que le projet de territoire associe l'ensemble des partenaires : certaines actions sont menées par le Syndicat, d'autres coordonnées par lui, et d'autres encore portées par les services compétents et réaffirme le caractère partenarial et territorial du projet.

Madame CUNY PONTIER, cheffe de projet Grand Site de France conclut le bilan en soulignant la dynamique engagée. À la suite de la CSSPP du 7 novembre 2024, recommandations : intégrer le projet d'extension du site classé du massif de l'Estérel oriental (porté par la DREAL), consolider la gouvernance (futur Parc Naturel Régional porté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), maîtriser les flux (véhicules motorisés dans les secteurs sensibles) et formaliser une méthode d'évaluation (indicateurs) pour un bilan à 4 ans.

La feuille de route 2026-2033 maintient les trois axes conformes aux objectifs d'un Grand Site. Budget estimatif : 22 M€ sur 8 ans, dont 6,2 M€ pour les actions portées par le SMGSE ; 1,4 M€ de subventions sont d'ores et déjà obtenues (Département du Var, Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, État).

Parmi les actions phares 2026-2033 :

- Zones d'accueil principales : passage de la phase d'études à la phase travaux (réalisation/concrétisation).
- Observatoire photographique des paysages : premières prises de vue réalisées ; lancement officiel après la commission paysage qui se tiendra le 30 septembre 2025.

- Étude de fréquentation : actualisation (référence 2018) pour intégrer les nouveaux usages et l'extension du périmètre du Grand Site sur la commune de Roquebrune-sur-Argens.
- Ressource en eau / climat : intégration des objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (porté par le Syndicat Mixte de l'Argens - SMA) et du plan départemental Var-Eau 2050 ;
- Agriculture : appui aux initiatives d'agritourisme (Département du Var) et au Projet alimentaire territorial (Estérel Côte d'Azur Agglomération) ;
- Volet marin/littoral : conformément aux recommandations de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et Sites (CDNPS) du Var, portage d'un plan paysage marin et d'un schéma d'accueil du public marin sur le territoire marin du Grand Site à savoir les communes de Théoule-sur-Mer et Saint-Raphaël.
- Communication / identité partagée : poursuite d'une charte harmonisée.

Madame CUNY PONTIER, cheffe de projet Grand Site de France réaffirme le caractère partenarial et territorial des actions, menées par le Syndicat et ses partenaires.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA souligne la nécessité d'une vigilance accrue sur les périphéries et entrées du Grand Site. Cas cités : Fréjus le long de l'autoroute (installations sans toutes les autorisations), Malpasset, Gratadis (hauteurs/capacités de stockages à vérifier). Les services de l'État (DREAL PACA, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Var via l'Architecte des Bâtiments de France - ABF...) exerceront si besoin leurs pouvoirs propres pour contrôler et mettre en conformité.

Sur la signalétique, elle défend des repères physiques (sécurité/orientation) et alerte contre la surcharge d'informations : viser une signalétique minimale mais utile, articulée avec les référentiels (Espaces Naturels Sensibles - ENS notamment) et les objectifs du projet.

Madame CUNY PONTIER rappelle les modalités de pilotage et de suivi partagés : maintien d'un comité de pilotage annuel, de commissions thématiques par action et/ou par axe, et d'un point d'étape obligatoire à mi-parcours demandé par le Ministère. Les dispositifs comprennent des indicateurs de fréquentation, un observatoire photographique et les retours des usagers. Elle souligne que le Grand Site constitue un levier : il valorise le cadre de vie, préserve l'attractivité touristique et structure la coopération intercommunale, tout en facilitant l'accès à des outils mutualisés et à des financements via des projets partagés.

Elle présente le logo "Grands Sites de France" qui est en cours d'élaboration et non encore validé. Sa validation devra intervenir successivement auprès des élus, de la DREAL (inspecteur des sites) et du Réseau des Grands Sites de France, dans le respect de la charte graphique nationale. Les objectifs demeurent : préserver et valoriser l'identité du Grand Site, favoriser une offre touristique durable et gérer la fréquentation.

S'agissant des prochaines étapes, à la suite du présent COPIL, le dossier sera présenté aux CDNPS du Var et des Alpes-Maritimes, puis fera l'objet d'une inspection générale, d'un examen en commission label du Réseau des Grands Sites de France puis en CSSPP. La décision ministérielle attribuera le label pour 8 ans, avec un point d'étape obligatoire à 4 ans et la préparation d'un nouveau programme d'actions en vue du renouvellement au terme des 8 ans.

Monsieur PAGET, directeur de l'agence interdépartementale Alpes-Maritimes & Var à l'Office National des Forêts (ONF) salue un projet ambitieux et cohérent, à la hauteur de l'exception paysagère et écologique du massif, et souligne l'importance d'un accueil du public de qualité pour mieux faire connaître et protéger le site. L'ONF réaffirme son soutien.

## Temps d'échanges

Monsieur le président, Georges BOTELLA remercie Monsieur Dominique PAGET pour la qualité de la collaboration et invite l'assemblée à formuler remarques et questions.

Il rappelle que le dossier de candidature au label est formaté selon le modèle ministériel : bilan des actions réalisées et surtout actions à venir jusqu'en 2033, avec schéma, calendrier et financements. Il souligne l'enjeu financier (22 M€ sur 8 ans).

Madame ARENAS, vice-Présidente du Département du Var souligne l'importance de la signalétique, enjeu central face à une fréquentation appelée à croître dans l'Estérel, objectif partagé par le Département. Elle rappelle le chevauchement entre les ENS, propriétés du Département et le périmètre du Grand Site, et confirme la volonté de travailler ensemble.

À titre d'exemple, elle évoque Malpasset : une signalétique est prévue sur le parking, et le Département souhaite, en lien avec le Géoparc, faire de ce site un lieu mémoriel.

Monsieur BENIAMINO, Directeur Adjoint -Responsable du pôle ingénierie au Département du Var rappelle la ligne graphique/signalétique des ENS, et la nécessité d'homogénéité avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) pour que l'utilisateur identifie le propriétaire-gestionnaire (Département), tout en recherchant avec le Grand Site une harmonisation sobre et utile. Un équilibre est à trouver entre identité du propriétaire et affichage Grand Site. Une réunion en octobre avec le Syndicat précisera les choix. Sur le Géoparc, il souligne l'importance de l'Estérel et du Rocher de Roquebrune. Deux dossiers rendront le sujet concret : Malpasset (mise en valeur mémorielle, lien géologique) et aménagement du Rocher de Roquebrune (dépôt soumis aux services de l'État ; accord politique nécessaire sur la signalétique). Objectif : signalétique cohérente, peu impactante et informative.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA insiste sur la nécessité d'harmoniser et d'homogénéiser la signalétique pour la sécurité des usagers et la lisibilité sur le terrain. La multiplication de panneaux hétérogènes désoriente et dégrade les lieux. Il cite des retours d'autres Grands Sites (ex. Puy Mary : géosite, Grand Site, PNR). Il appelle à respecter les chartes départementales (Var/Alpes-Maritimes) et à converger vers des repères identiques d'un versant à l'autre, et à faire disparaître les marquages sauvages au profit de balisages officiels (GR/PR, etc.). Le Grand Site doit jouer son rôle fédérateur.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA rappelle que tout projet de travaux dans un Grand Site passe en commission (Préfecture). Sur un périmètre à cheval sur deux Départements, les dossiers passent dans les deux commissions, sous le contrôle de la DREAL. Elle constate une hétérogénéité de panneaux et plaide pour une signalétique minimale mais utile, articulée aux référentiels (ENS) et aux objectifs du projet. Elle défend la signalétique physique (et non tout-QR-code), gage de sécurité et d'interprétation paysagère.

Monsieur Guillaume DECARD, 3<sup>e</sup> vice-Président du SMGSE, vice-Président du Département du Var et adjoint au Maire de Saint-Raphaël rappelle que le public est au cœur de la démarche :

- développer la pleine nature, l'agritourisme, l'œnotourisme ;
- à l'échelle intercommunale, co-construire un Projet alimentaire territorial (vallée/plaine de l'Argens) avec l'appui des services de l'État.
- Au niveau départemental, réorganiser/structurer la filière agritourisme (DDTM).

Monsieur le Président, Georges BOTELLA revient sur les paroles de Madame ARENAS et déclare être pleinement favorable au Géoparc et propose de travailler avec le Département sur la signalétique d'interprétation associée. Il cite plusieurs sites emblématiques : Malpasset, les volcans de Maure Vieil, le Cap Roux.

Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Maire de Saint-Raphaël sollicite des précisions méthodologiques sur la procédure de labellisation "Grand Site de France". Il demande :

- Ce qui est exigé à minima dans le dossier pour être recevable (pièces, niveaux d'avancement, engagements attendus),
- Le calendrier : à quelle échéance approximative la labellisation pourrait-elle intervenir, afin que chacun dispose d'un repère temporel partagé,
- L'articulation entre le label et les projets : faut-il intégrer en amont l'ensemble des projets communaux et intercommunaux (ce qui, selon lui, pourrait être long), ou bien peut-on obtenir le label d'abord, puis intégrer progressivement des projets qui viendront enrichir la démarche ?

Il insiste sur la nécessité de clarifier la liste des éléments indispensables pour le dépôt du dossier et sur la place des projets complémentaires destinés à soutenir et renforcer le dossier au fil du temps (il cite notamment l'exemple du Géoparc).

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA rappelle que la labellisation est progressive : le Ministère attend un haut niveau de réalisation du programme 2022-2025 avant tout dépôt. À l'issue des échanges de l'été avec Mme POULET, chargée de mission Grands Sites à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, l'avancement est significatif mais encore insuffisant pour présenter.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA évoque les priorités : recueillir et intégrer les avis des partenaires sur la mouture actualisée ; renforcer l'évaluation et la lisibilité du tableaux des actions. Elle insiste sur les actions structurantes déjà engagées, en particulier les navettes (environ 7 000 usagers transportés en 2025), la canalisation des flux, les zones d'accueil cardinales et principales et le stationnement, leviers concrets de préservation et de sécurité. Sur le bilan, 43 % des actions sont réalisées, 31 % autour de 70 %, 24 % moins avancées ; l'enjeu des prochains mois est de faire basculer les actions > 70 % au 100 % et d'accélérer celles rapidement finalisables, quitte à réévaluer celles au coût disproportionné.

Pas de date ferme : le ministère indiquera le bon moment. Elle rappelle que le projet est porté par les élus et majoritairement financé par les collectivités, l'État assurant l'appui technique et réglementaire. Il est nécessaire d'avoir un discours clair sur le bon usage des fonds publics.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA indique que le dossier de candidature arrive à l'étape du dépôt : ~76 % des actions sont réalisées ou très avancées ; une progression vers ~80 % sous 2-3 mois est envisageable (beaucoup d'actions > 70 %).

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA appelle à éviter la précipitation : des étapes demeurent et il faut sécuriser la séquence pour éviter un retour défavorable. D'ici la fin de l'année, une vision plus précise et un calendrier affiné seront proposés, après échange avec le Ministère. Elle demande la formalisation écrite des avis (communes, Région, ONF, Conservatoire du littoral, propriétaires forestiers privés, 2 Départements, Estérel Côté d'Azur Agglomération, etc.). Une nouvelle mouture du dossier sera diffusée ; délai maximal proposé : **15 octobre 2025** pour les retours. La sous-préfecture transmettra son avis formalisé et assurera un retour au ministère.

Monsieur BOUCHARD, Maire de Bagnols-en-Forêt atteste de la concertation effective avec le SMGSE. Il souligne l'importance de la préservation face au risque incendie et cite l'action du PIDAF de l'Estérel. Il remercie le Syndicat pour la réfection de la piste DFCI G312 Les Escolles, dont la remise en état a permis l'accès des sapeurs-pompiers et contribué à la protection du massif lors d'un récent sinistre en date du 17 juillet 2025.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA propose de valider le projet du dossier de candidature, sous réserve de la réception des avis écrits d'ici le 15 octobre de l'ensemble des partenaires.

Madame la Sous-préfète, Myriam GARCIA confirme qu'à l'issue de la collecte des avis, un travail interservices sera conduit d'ici la fin de l'année pour intégrer les modifications et arrêter une version finale.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA remercie l'ensemble des partenaires et clôt la réunion à 12h00.